



FICHE PRESTATION : Assistance Commission de Sécurité

PRÉPARATION ET ACCOMPAGNEMENT – ERP et IGH

Référence : ASSISTANCE CGE 001

Mise à jour : Version 3 20/12/2025

⌚ Objectif Principal

Assurer l'obtention d'un avis favorable lors du passage de la commission de sécurité en garantissant la conformité de l'établissement aux règles de sécurité incendie.

🏛️ Le Rôle de la Commission de Sécurité

Les Commissions de sécurité ont pour mission d'éclairer les autorités administratives (Maire, Préfet) sur l'application des règles de sécurité dans :

- Les Établissements Recevant du Public (**ERP**).
- Les Immeubles de Grande Hauteur (**IGH**).

Cadre Réglementaire (Article GE4) :

- **Visites périodiques obligatoires** : Pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie (fréquence selon type/catégorie).
- **ERP de 5ème catégorie** : Pas de visite systématique, **SAUF** pour les structures avec locaux à sommeil (Types J, O, R et U).

🛠️ Le Programme d'Assistance CGE FORMATIONS

Le passage de la commission doit être préparé en amont. Notre prestation se décompose en deux phases clés :

Phase 1 : Visite préalable et Diagnostic

Nous intervenons sur site avant le passage officiel pour effectuer :

- **Audit documentaire** : Vérification rigoureuse du registre de sécurité et des rapports de contrôle des installations techniques (électricité, gaz, SSI, etc.).

- **Suivi des prescriptions** : Vérification de la levée des réserves émises lors de la précédente visite.
- **État des lieux** : Établissement d'un diagnostic complet sur les obligations réglementaires.
- **Rapport de pré-visite** : Remise d'un document listant précisément les actions correctives à mener avant l'échéance.

Phase 2 : Accompagnement le jour J

Nous vous assistons lors du passage de la commission :

- **Préparation des acteurs** : Sensibilisation et brief des responsables de l'établissement.
- **Interface technique** : Assistance lors des échanges avec les membres de la commission.
- **Synthèse** : Remise d'un rapport récapitulatif suite à la visite.

Modalités Pratiques

Paramètre	Détails
Type de prestation	Diagnostic technique et assistance opérationnelle
Public concerné	Chefs d'établissement, gestionnaires d'ERP/IGH
Tarification	Devis Gratuit (Prix établi selon la catégorie et le type d'établissement)
Délai d'intervention	3 semaines après signature de la convention

Contactez-nous

Christophe GENESTE  Mail : cgeformations@gmail.com

 Tél : 06 33 40 47 27

 Site web : www.cge-formations.com